

Sur la place n° 9

La lettre d'information de la liste citoyenne

JUIN 2023

ÉDITO

Autosatisfaction et absence de vision

Les professionnels de la politique ont des exercices imposés à leur agenda, dont la célébration du mi-mandat. À Forcalquier, nous n'y échappons pas: invitation de tous les habitants à une réunion publique suivie d'un buffet, émission spéciale de BFM DICI, numéro exceptionnel du bulletin municipal... Le mandat est à sa moitié, mais la communication reste entière pour donner l'illusion de rendre des comptes aux électeurs!

Voter tous les 6 ans, puis recevoir des relevés d'étape autosatisfaits reste le degré zéro d'une vie politique locale dynamique. Malgré sa promesse de campagne, David Gehant, et sa majorité, ne concerte ni ne consulte sur rien. Tout au plus informe-t-il une fois que tout est ficelé, comme pour la gestion de l'eau ou le nouveau mode de collecte des ordures ménagères.

Assumant de gâcher ce concert de louanges, l'équipe de *Sur la place* a choisi de faire entendre un son différent. Dans ce numéro, vous trouverez des informations qui dessinent un tout autre paysage politique. Bien loin du discours officiel d'un maire-président avant tout gestionnaire (de son image principalement), sans vision franche des défis locaux à relever. ■

CHARLES DANNAUD

SOMMAIRE

- Mi-mandat: fausses notes dans un concert de louanges..... p. 2
- Partager l'expérience du conseil municipal..... p. 4
- Toujours pas de logement social..... p. 4

L'OPPOSITION MUNICIPALE

«Forcalquier en commun», qui sommes-nous ?

Il y a trois ans, la liste citoyenne *Forcalquier en commun* se présentait aux élections municipales. Elle était animée de valeurs de démocratie partagée, solidaire et écologique

Cette liste citoyenne a été proche de la victoire (à 6 voix au 1^{er} tour, et 172 au 2^e sur 2 700 suffrages exprimés). Les 7 élus de *Forcalquier en commun* (voir p. 4), sur un conseil municipal de 29, participent à la vie démocratique de la commune dans les limites étroites concédées par la majorité. Ils travaillent les dossiers présentés et proposent des pistes d'amélioration de la vie quotidienne. Bien souvent, ils envisageraient les projets différemment, avec davantage d'ambition et une mise en œuvre moins verticale.

L'ardeur d'une collégiale

Pendant ce temps-là, l'association *Forcalquier en commun* poursuit son mouvement avec enthousiasme, dans le partage et l'écoute. Elle est animée par une collégiale composée des élus et d'une dizaine de membres actifs. La collégiale se réunit régulièrement, tient une page Facebook, organise des réunions publiques et une fête annuelle.

Un trimestriel pour informer et garder le contact

Enfin, *Forcalquier en commun* édite *Sur la place*, sa lettre trimestrielle, distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Son but est de vous informer sur la vie locale et intercommunale et de vous montrer la singularité de notre mouvement, notamment concernant les dimensions sociale, culturelle et écologique trop souvent absentes de l'action de la majorité, et en tout cas insuffisantes.

La parution régulière de *Sur la place* est assurée par un comité de pilotage (voir p. 4) et des rédacteurs qui inter-

Qui écrit dans « Sur la place » ?

Jusqu'ici les articles de *Sur la place* étaient signés par des initiales, dont les noms étaient indiqués dans « l'ours » en p. 4. Mais beaucoup nous ont dit ne pas avoir compris ce choix. Aussi, étant fermement opposés à l'anonymat, nous avons décidé de mettre désormais les signatures complètes au bas de chaque article.

viennent selon les sujets traités. Elle est le résultat d'un travail collectif.

Forcalquier en commun est ouvert à toutes celles et ceux qui sont prêts à défendre le bien public et servir l'intérêt collectif. ■ VINCENT BAGGIONI

Pour nous joindre

contact@forcalquierencommun.fr

Pour adhérer et rester informé

www.forcalquierencommun.fr
rubrique « Participer ».



VIE POLITIQUE

Mi-mandat : fausses notes dans un concert de louanges

Le maire-président, David Gehant, affirme avoir réalisé 75 % de ses promesses de campagne et vante ses réalisations à grand renfort de communication. Mais, trop souvent, celle-ci travestit la réalité. Impossible d'aborder ici tous les sujets. En voici une sélection pour comprendre où va Forcalquier. Gérard Avril, l'ancien maire, nous a fait part de quelques commentaires

L'EAU DU ROBINET

La distribution de l'eau est le tout premier service public qu'une commune doit assurer à ses habitants. Nous n'avons pas compris pourquoi David Gehant ne s'est pas emparé de ce sujet dès le début de son mandat, alors que la fin du contrat avec la Société des eaux de Marseille (SEM) était très proche. Il s'est retrouvé à devoir faire un appel d'offres dans la précipitation, ce qui laisse peu de place à une véritable mise en concurrence. Résultat : le prix du mètre cube d'eau va considérablement augmenter. La SEM étant déficitaire à Forcalquier, elle proposera très certainement un contrat où elle ne le sera plus. Ce dossier n'aura pas été géré à la hauteur des enjeux, ni au mieux des intérêts de la population. ●



L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Dès son entrée en fonction, David Gehant a rallumé les lampadaires sur toute la commune. La municipalité précédente, sur proposition de Forcalquiérens, avait fait le choix de les éteindre entre minuit et 5h depuis 2017.

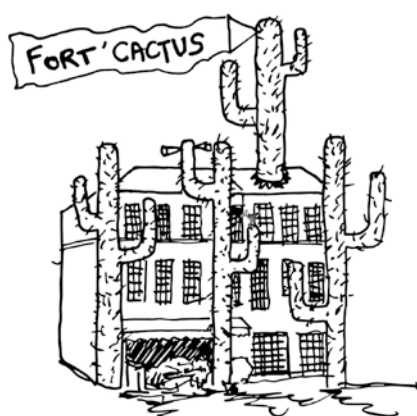
«Après une expérimentation et en concertation avec la population, nous avons déterminé les lampadaires à éteindre. L'extinction de l'éclairage nocturne a engendré un gain financier non négligeable pour la commune.»

Gérard Avril, ancien maire

Le parc naturel régional du Luberon incite les 78 communes adhérentes – dont Forcalquier – à protéger le ciel nocturne et les accompagne vers la diminution de la pollution lumineuse. En 2019, déjà les trois quarts des communes étaient passées à l'acte.

L'alternance du jour et de la nuit règle la vie animale et végétale, et participe à la santé et à un sommeil de qualité pour les humains. L'éclairage de nuit casse cet équilibre, gaspille de l'énergie et augmente la facture d'électricité de la commune.

Quant à l'aspect sécuritaire, plusieurs études montrent que l'éclairage nocturne favorise la délinquance et les cambriolages : une rue éclairée aide les cambrioleurs. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'obscurité nous protège! ●



Une mairie tour d'ivoire

Auparavant il était aisé
Dans la mairie de pénétrer
De même à la comcom au Grand Carré
Tout simplement pour s'informer
Mais aujourd'hui tout a changé
Pour toute démarche à effectuer
La boîte aux lettres est à l'entrée
Sinon patte blanche il faut montrer
Pour la personne souhaitée
Pouvoir la rencontrer
Les relations humaines effacées
Mais mairie et comcom préservées
Ainsi il en va pour les administrés
De la commune de Forcalquier
De cette façon nouvellement gérée! ●

NICOLE DERIANCOURT

Aujourd'hui, il y a un digicode pour entrer dans la mairie!

L'extinction nocturne sur le Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Communes	Périodes d'extinction	Depuis
Cruis	00h30 – 5h30	2022
Fontienne	—	—
Forcalquier	00h00 – 5h	(1)
Lardiers	00h00 – 5h	2022
Limans	1h00 – 5h30	2016
Lurs	00h00 en hiver 1h00 en été, sans rallumage	2022
Montlaux	00h00 – 5h	2017
Niozelles	—	—
Ongles	00h00 – 6h en hiver 1h00 – 6h en été	2016
Pierrerue	22h30 – 6h en hiver 00h00 – 6h en été	2019
Revest-Saint-Martin	22h, sans rallumage	2020
Saint-Étienne-les-Orgues	23h – 5h30	2020
Sigonce	00h00 – 6h en hiver 1h00 – 6h vendredis et samedis en été	2017

(1) Pendant les confinements et depuis l'explosion du coût de l'énergie, extinction nocturne à Forcalquier (sauf en centre ancien), mais rallumage prévu sur toute la commune dès l'installation des LED!

CE QUI A ÉTÉ DÉTRUIT

- Suppression du **centre d'art contemporain Boris Bojnev**, qui prive les artistes d'un lieu majeur d'exposition de leurs créations.
- Suppression des **ronds-points «secs»** qui avaient été spécialement conçus pour ne pas devoir être arrosés.



- Dehors **La Baleine qui dit «Vagues»**. Voilà un acteur culturel qui était bien implanté localement. Il intervenait dans les écoles, au collège et devant le grand

public, avec ses contes subtilement racontés et mis en scène. La mairie les a mis dehors, certes à l'issue de leur bail en octobre 2022. Il n'y avait pourtant pas d'urgence à libérer ce local, qui est toujours vide depuis.

- Et que dire du **management** auto-cratique qui a forcé nombre d'agents à démissionner et à quitter les services de la mairie, la plupart sans être remplacés... ●

«Avec mon équipe, les agents étaient avant tout des collaborateurs.»

Gérard Avril, ancien maire

LA STRATÉGIE DU COUCOU Ce qu'il doit à ses prédécesseurs...

Dans sa communication, le maire-président s'approprie des initiatives de ses prédécesseurs en laissant penser que c'est lui qui les a mises en place :

- ◆ La **distribution de fournitures scolaires** est une très ancienne pratique dans la commune. Merci d'avoir continué!
- ◆ L'**atelier de la boulangerie Cum Panis** : un projet qui a commencé à être étudié par la communauté de communes en 2018, soit bien avant ce mandat-ci.

«Le projet initial était beaucoup plus esthétique pour un bâtiment en entrée de ville.»

Gérard Avril, ancien maire

- ◆ Les **composteurs individuels** à 15€ existent depuis 2006.

◆ Les **travaux de la cathédrale** ont été programmés en différentes tranches sur plusieurs années, depuis 2017. Le curé Christophe Disdier-Chave avait même envoyé un courrier aux trois listes candidates aux municipales de 2020 leur demandant si elles comptaient poursuivre les travaux engagés.

- ◆ De même, les **travaux de réhabilitation du gymnase** (Cosec) ont été commencés par la municipalité précédente.

◆ L'**extension de la crèche**, qui a permis l'installation du Relais petite enfance (RPE), est bien due à l'ancienne mandature. Le maire-président ne s'est pas privé de se l'approprier avec force

IL NE FAUT PAS CROIRE TOUT CE QU'ON NOUS DIT

▲ Bravo pour la **cantine à 1€!** Belle initiative! Mais soyons plus précis : ce tarif ne concerne que quelques familles aux bas revenus. Pour tous les autres demi-pensionnaires de Forcalquier, le repas coûte entre 3,65€ et 4,85€ selon les revenus.

▲ «Il n'y aura pas d'emprunt en 2023.» FAUX. Un **emprunt de 1 100 000€** est prévu pour financer le nouveau réservoir d'eau. Pourquoi s'en cacher puisque cet emprunt est justifié pour un investissement indispensable à la commune?

▲ «Il n'y a pas eu d'augmentation des impôts depuis le début du mandat.» VRAI et FAUX. Les taux des taxes locales n'ont pas augmenté depuis... 2004, année où Christophe Castaner les a baissés. En revanche, depuis 2020, sous le mandat actuel, **deux nouveaux impôts** ont été créés : la taxe intercommunale de 3,95% sur le foncier bâti et la taxe Gemapi.

▲ «Plus de 7,5 millions d'euros d'investissement sur le mandat, un record pour une équipe municipale!» Quel record? Sur le mandat précédent (2014-2019), ce sont **17 217 450€** qui ont été investis par la commune!

«En 2002, la dette par habitant était de près de 2000€. À la fin de mon mandat en 2020, elle était de 1000€, tout en ayant fait de gros investissements pour la commune!»

Gérard Avril, ancien maire

Non, il ne faut pas croire tout ce qu'on nous dit.

1. Forc'Actus, hors-série mi-mandat, mai 2023, page 9.

communication sans, naturellement, préciser qu'il n'était pas à l'initiative de ce projet.

◆ Et, bien évidemment, le **nouveau réservoir d'eau potable** n'est pas tombé du ciel un beau matin : il est le fruit de réflexions techniques, d'études de faisabilité, de recherche du site adéquat et autres plans de financement, depuis plus d'une dizaine d'années. ●

Un emprunt de 1 100 000€ en 2023!

Création d'un nouvel impôt de 3,95%!

LA PAROLE AUX ÉLUS

Partager l'expérience du conseil municipal

Deux élus de *Forcalquier en commun* ont démissionné pour permettre à d'autres membres de la liste citoyenne de se former au rôle d'élu local

Le plus souvent, pour se présenter aux élections municipales, celui ou celle qui souhaite devenir maire compose sa liste en recrutant les personnalités susceptibles de lui apporter le plus de voix.

Le processus de création d'une liste citoyenne est à l'inverse. Elle naît du désir d'un certain nombre de personnes de s'engager dans la vie publique et de

gérer la commune de façon collégiale. Un groupe, qui ne cesse de s'élargir, travaille sur un programme et la méthode pour le mettre en œuvre. Ce temps en commun renforce les liens entre les membres du mouvement, leur permet d'apprendre à se connaître, d'imaginer la possibilité de figurer sur la liste et, donc, d'être élu.



La politique n'est pas un métier

Car notre philosophie est que la politique n'est pas un métier et que toute personne est légitime et capable d'acquérir les compétences nécessaires. L'ordre de la liste et la tête de liste ne sont décidés qu'ensuite de façon collective.

Pour la vitalité de la démocratie, il est important que les citoyens s'impliquent régulièrement – pas seulement le jour des élections – dans la vie de la cité et que le pouvoir ne soit pas accaparé par quelques-uns.

Rotation des élus

Fidèles à cette conception de la politique, nous avons décidé, en montant notre liste *Forcalquier en commun* en 2020, de pratiquer une rotation des élus. Nous avons 7 sièges au conseil municipal: ils ont été occupés par Vincent Baggioni, Odile Chenevez, Charles Dannaud, Rémi Duthoit, Danièle Klingler, Lorraine Prunet et Dominique Rouanet pendant trois ans. En mars 2023, Geoffroy Gonzalez et Lisa Isirdi (8^e et 9^e sur la liste) ont remplacé Vincent Baggioni et Dominique Rouanet. Au conseil communautaire, Odile Chenevez a pris la place de Dominique Rouanet.

Partager l'information, impliquer le plus grand nombre et diffuser l'idée que la politique est l'affaire de tous et toutes, telle est notre ambition. ■

DOMINIQUE ROUANET

Toujours pas de logement social en vue à Forcalquier

Le projet d'habitat participatif Cooplicot a été initié par l'équipe du maire précédent, Gérard Avril, sur un terrain communal. Il s'agissait de créer 46 logements dans le quartier des Chambarels: 16 en location sociale et 30 en accession sociale à la propriété, le tout construit par un organisme HLM, la Maison familiale de Provence.

Blocage du projet d'habitat participatif

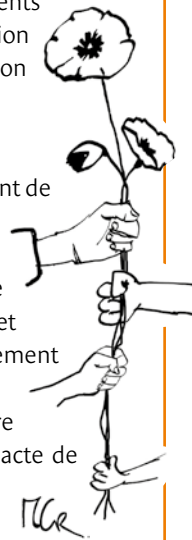
Dès son élection, David Gehant a refusé d'octroyer la garantie d'emprunt de la commune, qui pourtant ne coûtait rien et avait été convenue avec l'ancienne municipalité. Sans cette garantie, les conditions d'emprunt se sont durcies, nécessitant d'organiser une levée de fonds citoyenne pour boucler le budget. D'où, un retard dans l'obtention de l'emprunt et le report de l'agrément préfectoral nécessaire pour réaliser du logement social.

Tout cela ne devait être que l'affaire de deux ou trois mois, mais le maire a décidé de ne pas laisser ce temps au projet et a refusé de signer l'acte de vente du terrain.

Le tribunal condamne la mairie

La Maison familiale de Provence a alors poursuivi la commune en justice et, en février 2023, le tribunal administratif a condamné la commune à lui verser des dommages et intérêts, et à valider la vente.

Le maire a fait appel de cette décision. Quel qu'en soit le résultat, on peut déjà dire que c'est un gâchis d'argent public. Tout cela pour empêcher un projet qui répond à une demande criante de logements accessibles. Dans le même temps, David Gehant ne fait toujours rien pour s'attaquer à la crise du logement. ■ GEOFFROY GONZALEZ



Sur la place

Les **rédactrices** et **rédacteurs** de ce numéro: Vincent Baggioni, Charles Dannaud, Nicole Deriancourt, Rémi Duthoit, Geoffroy Gonzalez, Danièle Klingler, Isabelle Mercier, Marie-Aube Ruault, Dominique Rouanet

Les articles de cette lettre d'information peuvent être reproduits sans modération, en citant la source. Ils sont mis en ligne et téléchargeables sur le site forcalquierencommun.fr

Directeur de la publication: Charles Dannaud

Comité de pilotage: Charles Dannaud, Isabelle Mercier, Marie-Aube Ruault

Mise en page: Forcalquier en commun

Tirage: 3300 exemplaires

Impression: Mexichrome-Impressions, Forcalquier

Distribué par nos soins et sur demande à surlaplace@forcalquierencommun.fr

Toutes celles et ceux qui œuvrent pour la réalisation de *Sur la place* et sa distribution sont bénévoles. Seul l'imprimeur est payé par l'association *Forcalquier en commun*, dont les revenus proviennent uniquement des cotisations et dons des adhérents et sympathisants.

Forcalquier en commun

Les élus municipaux de l'opposition

Odile Chenevez, Charles Dannaud, Rémi Duthoit, Geoffroy Gonzalez, Lisa Isirdi, Danièle Klingler, Lorraine Prunet

Permanences des élus

Devant la mairie (ou salle Pierre-Michel, en cas de météo défavorable)
le deuxième jeudi du mois de 16h à 18h
elus@forcalquierencommun.fr

Permanences de l'association

Place du Palais de 10h à 12h, le 4^e samedi du mois: 24 juin, 30 septembre 2023
contact@forcalquierencommun.fr